

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE6^{ème} séance de l'année 2013

Lundi 9 septembre 2013

DÉLIBÉRATION N°2013.09.06/49

Compte-rendu des décisions prises
par le Président et le Bureau
en vertu des délégations de compétences
(Article L5211-10 du CGCT)L'An Deux Mil Treize, le lundi 9 septembre, à 8 heures 00,
le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est
assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la
présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de
l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre
du jour de la convocation faite le 29 août 2013.

Présents : 30

M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Président (Présent jusqu'à 10h30)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président (Présent jusqu'à 9h24)
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire (Présent jusqu'à 10h36)
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Audry CORNANO	Délégué Communautaire (Présent jusqu'à 10h32)
M. Gérard DESTOUCHES	Délégué Communautaire (Présent jusqu'à 10h36)
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
M. Maurice LORQUIN	Délégué Communautaire
Mme Annie LOUIS- MARIE	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine MOUEZA	Déléguée Communautaire (Présente jusqu'à 10h36)
Mme Renée George NABAJO TH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire (Présent jusqu'à 10h36)
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nathalie PELMONT	Déléguée Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Nadiah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1

Mme Josiane GATIBELZA
Pouvoir à Mme Maguy CELIGNY

Excusés non représentés : 3

Vice-Président :

M. Eric JALTON (1^{er} Vice-Président)

Délégués Communautaires :

M. Ary CHALUS

M. Patrick SELLIN

Absents non excusés : 6

M. Max CELIGNY

Mme Juliana FENGAROL

M. Michel RINCON

Mme Nadège THEOPHILE

Mme Francesca
VELAYOUDOM FAITHFUL

Mme Betty WALPO

COURRIER ARRIVÉ

13 SEP. 2013

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier son article L5211-10 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'article 11 des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence tels qu'approuvés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 susvisé ;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/01 du 5 avril 2013 portant élection du Président ;
- VU les délibérations du Conseil Communautaire n°2013.04.03/02 à n°2013.04.03/14 du 5 avril 2013 portant élection des 13 Vice-Présidents ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/18 du 15 avril 2013 portant délégation du Conseil au Président ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/19 du 15 avril 2013 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Considérant le rapport du Président ;

Conformément aux dispositions des articles L5211-10 (dernier alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations n°2013.04.03/18 et n°2013.04.03/19 du Conseil Communautaire du 15 avril 2013, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant récemment, conformément aux tableaux joints en annexe.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 – De **prendre acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire.

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

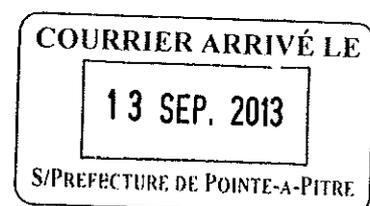
Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **13 SEP. 2013**

Le Président


Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, le **13 SEP. 2013**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **17 SEP. 2013**
- Délibération transmise au Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, le **17 SEP. 2013**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **17 SEP. 2013**
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/ Gosier, le **17 SEP. 2013**



Compte-rendu des décisions prises par le Président

MAPA et accords cadres (marchés publics de travaux, marchés de fournitures courantes et services)						
Intitulé du marché	Procédure de passation	N° de marché	Date de notification	Titulaire	Montant en € HT	Durée du marché (à compter de la notification ou de l'OS)
<i>Mission de conseil et d'assistance technique à la création et à l'animation du Conseil de Développement de Cap excellence</i>	MAPA	2013M05	01/06/2013	<i>Anthony MARAGNES, CONSULTANT</i>		10 mois à compter de la date de notification
<i>Elaboration et mise en œuvre du Plan Climat Energie Territoriale</i>	MAPA	2012M28	05/04/2013	<i>H3C CARAIBES</i>	132 650,00 €	18 mois
<i>Renouvellement d'une canalisation AEP diamètre 400 à la résidence Bois Joli à Bazin, sur la commune des Abymes</i>	MAPA	2013M08	28/08/2013	<i>HYDRA TP 904 Chemin Juston 97170 PETIT-BOURG</i>	254 649,50 €	1 mois
<i>travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable dans les Grands-Fonds, ville des Abymes</i>	MAPA	2013M07	16/05/2013	<i>GÉNÉRALE DES EAUX GUADELOUPE, quartier Sysiphe, voie verte, Jarry 97122 BAIE-MAHAULT</i>	2 576 591,00 €	7 mois préparation du chantier comprise
<i>Travaux urgents de renouvellement du réseau d'eaux usées à Fouillole (Pointe-à-Pitre) pour le compte de Cap Excellence</i>	MAPA	2013M10	14/06/2013	<i>AQUA TP</i>	319 038,00 €	5 semaines
<i>prestations relatives à la mise en œuvre de la programmation de diffusion du centre culturel de Sonis</i>	MAPA	2013M09	01/06/2013	<i>J2C ANTILLES, 4, rue Benjamin Moloïse, LE MOULE</i>	46 650,00 €	7 mois à compter de la date de notification
<i>Prestations de services d'assurances pour Cap Excellence - Lot 1 : multirisques industrielles</i>	MAPA	2013M11-1	12/07/2013	<i>Groupement Courtier: GRAS SAVOYE Assureur: GAN OUTRE-MER IARD</i>	48 896,00 €	6 mois
<i>Prestations de services d'assurances pour Cap Excellence - Lot 2 : Responsabilité civile</i>	MAPA	2013M11-2	12/07/2013	<i>Groupement Courtier: GRAS SAVOYE Assureur: GAN OUTRE-MER IARD</i>	23 934,00 €	6 mois
Avenants entraînant une augmentation de moins de 5% et de plus de 5% du montant initial						
<i>Néant</i>						

Les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
<i>Néant</i>
<i>Emprunts</i>
<i>Néant</i>
Prise à bail ou acquisition de biens mobiliers ou immobiliers
<i>Néant</i>
Aliénation de gré à gré de biens mobiliers
<i>Néant</i>
Contrats d'assurances et avenants
<i>Néant</i>
Régler les conséquences dommageables des accidents
<i>Néant</i>

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 29 juin 2013

Affectation des propriétés de Cap Excellence
<i>Néant</i>
Marchés publics et des accords-cadres et avenants à l'exception des MAPA
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation donnée au Président de signer le marché correspondant à l'offre du <i>groupement SYSTRA SA / URBIS</i> faite pour la mission d'accompagnement de la Communauté d'agglomération Cap Excellence pour le lancement du projet « <i>Tram Excellence</i> », pour un montant de 154 950 € hors taxes.
Garantie d'emprunt
<i>Néant</i>
Validation de programmes d'opérations ainsi que des avant-projets
<i>Néant</i>
Location de biens ou immeubles pour une durée n'excédant pas douze ans
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature avec la ville de Pointe-à-Pitre d'une convention de partenariat pour l'utilisation de la base de canoë kayak « <i>Yves DOLMARE</i> » pour l'action « <i>les mercredis du sport</i> » de la collectivité qui se déroulera de janvier 2013 à juin 2013 ; ▪ Signature avec la ville de Pointe-à-Pitre d'une convention de partenariat pour l'utilisation de la base de canoë kayak « <i>Yves DOLMARE</i> » par la collectivité pour ses actions qui se dérouleront pendant les petites et les grandes vacances scolaires ; ▪ Signature avec la ville des Abymes d'une convention de partenariat pour l'utilisation de la base de canoë kayak « <i>Yves DOLMARE</i> » par la collectivité pour ses actions qui se déroulera pendant les petites et les grandes vacances scolaires ; ▪ Signature avec le Rectorat de la Guadeloupe d'une convention de partenariat pour l'utilisation de la base de canoë kayak « <i>Yves DOLMARE</i> » par la circonscription d'Abymes 1 pour son programme « des quatre compétences inscrites au bulletin officiel ».
Affectation des propriétés communautaires utilisées par les services de Cap Excellence
<i>Néant</i>
Prise à bail, acquisition et cession de biens mobiliers et immobiliers et transactions de prix
<i>Néant</i>
Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
<i>Néant</i>
Fixation du montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et à répondre à leurs demandes
<i>Néant</i>
Conventions d'occupation du domaine public
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Fouillole d'une convention d'occupation temporaire (AOT) à titre gratuit, pour les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées à Fouillole (Pointe-à-Pitre) consistant en la construction de l'ouvrage décrit comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 poste de relevage occupant une emprise de 25m² avec raccordement sur le TGBT du CROUS ; ✓ 1 canalisation de refoulement occupant une emprise de 36m² ; ✓ 1 canalisation de trop-plein du poste vers le réseau pluvial occupant une emprise de 13,5m² ; ✓ 1 canalisation DN200 PVC + 2 regards sur environ 15 ml qui récupéreront les eaux usées du CROUS pour les acheminer vers le poste de refoulement occupant une emprise de 13,5m²

Fixation des rémunérations, des frais et honoraires des notaires, huissiers de justice et experts
<i>Néant</i>
Répartition des subventions votées au budget
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement au <i>Comité Guadeloupéen de Voile Traditionnelle</i> d'une subvention d'un montant de quatorze mille euros (14 000,00€) pour l'organisation de l'édition 2013 du Tour de Guadeloupe en Voile Traditionnelle (TGVT) et Parrainage par CAP Excellence du « maillot du 3^{ème} au classement général » participant à l'édition 2013 du tour de Guadeloupe en voile traditionnelle (TGVT) ; ▪ Versement à <i>l'association Relais inter entreprises du 27 mai</i> d'une subvention de douze mille euros (12 000,00€) dans le cadre de la participation de CAP Excellence à l'édition 2013 du relais inter entreprises organisé le 27 mai 2013 et autorisation donnée au Président de signer la convention de partenariat; ▪ Versement à <i>l'association MIC CARAIBES</i> d'une subvention d'un montant de vingt cinq mille euros (25 000,00€) pour l'organisation du "<i>Music is love festival/Make it clap</i>", le 9 août 2013 et autorisation donnée au Président de signer la convention de partenariat ; ▪ Versement à <i>l'association Gwadeloup groov</i> d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000,00€) pour la réalisation de la manifestation « <i>1^{ère} rencontre autour du piano</i> » organisée du 3 au 14 juin 2013 et mise à disposition de Gwadeloup groov, à titre gratuit, des équipements du centre culturel de Sonis pour l'ouverture et la clôture de la manifestation audit Centre, du 3 au 13 juin 2013 ; ▪ Versement à la Ligue guadeloupéenne de handball d'une subvention d'un montant de dix mille euros (10 000,00€) pour la réalisation des masters de handball du 14 au 16 février 2013 ; ▪ Versement à <i>l'association mouvman kiltirel Akiyo</i> d'une subvention de vingt mille euros (20 000,00€) pour la réalisation de la manifestation "<i>Lesprikason</i>" organisée du 27 au 29 juillet 2013 et autorisation donnée au Président de signer la convention de partenariat.
Missions aux élus
<i>Néant</i>
Conventions de formation, lorsque les crédits sont votés au budget
<i>Néant</i>
Création des emplois dans la limite des crédits prévus au budget
<i>Néant</i>
Règlements intérieurs des services publics communautaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du règlement intérieur de la base de canoë-kayak « <i>Yves DOLMARE</i> »
Elections des représentants du personnel et fonctionnement des organismes paritaires
<i>Néant</i>
Conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnels
<i>Néant</i>